

SG/VC/MS/25/02/2021



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

Séance Ordinaire



Nombre de conseillers en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	29

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au CEP du Prieuré, lieu de séance extraordinaire, au regard du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY, Maire en exercice.

Etaient présents : M. GERLAND Frédéric, Mme HART Céline, M. AMRANE Olivier, Mme QUENTIN-NODIN Agnès, M. LE GALL Matthieu, Mme VILLE-PETIT Sandrine, M. GIRAUD Florian, Mme VOSSEY-MATHON Nathalie, M. DURAND Dominique, M. SAUREL Jacques, M. GUIGAL Bernard, M. METTRA Mireille, M. CHAUVEAU Gérard, M. FRAISSE Damien, M. CHABOUD Stéphane, M. LAM KAM David, Mme BAUD GACHE Christel, Mme FORT Stéphanie, Mme MARQUET Stéphanie, Mme CHARLES Sandrine, M. GUERIN James, M. LAMBERT Gabriel, Mme MARTIN Emilie, M. BEAL Thomas, Mme BADIER Isabelle.

Etaient absents : Néant.

Etaient absents excusés : Mme PRADON-DIMBERTON Marie-Hélène (Procuration donnée à Mme METTRA Mireille), Mme CIMETTA Emmanuelle (Procuration donnée à M. GERLAND Frédéric), Mme LEGROS Magali (Procuration donnée à Mme QUENTIN-NODIN Agnès).

Secrétaire de séance : M. CHAUVEAU Gérard.

*En préambule, **Monsieur le Maire** indique que des gourdes identifiées au logo de la ville ont été disposées sur la table de chaque élu. Il précise que, dans le cadre de la démarche développement durable engagée par la commune et l'intercommunalité, la ville a investi dans ces gourdes afin de supprimer les bouteilles plastiques. Il ajoute qu'elles également ont été distribuées à tous les agents de la ville. Il termine en précisant que la même démarche a été entrepris au niveau intercommunal.*

N° 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

N° 2 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

M. Olivier AMRANE, Adjoint au Maire en charge des Solidarités, précise qu'il s'agit du rapport de l'année 2019 et que ce document permet principalement de rendre compte des travaux effectués sur le bassin de vie de la ville de Saint-Péray, mais aussi de faire le point sur les différentes actions engagées par le Syndicat. Il ajoute que ce rapport a été validé par la commission consultative des services publics locaux et revient ensuite sur les chiffres clef du Syndicat. Il précise que celui-ci regroupe un peu plus de 40 000 habitants répartis, pour le moment, sur 23 communes. Il ajoute que d'autres communes vont rejoindre le syndicat sur 2021/2022, notamment celles de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, La Voulte-sur-Rhône, Saint-Laurent-du-Pape, Beauchastel et Saint-Vincent de Dufort. Il ajoute que le Syndicat entretient 971 kilomètres de réseau, et souligne que l'eau fait l'objet d'analyses et de contrôles réguliers menés par l'ARS et le délégataire VEOLIA. Il précise que, tant au niveau bactériologique qu'au niveau physicochimique, les retours sont en conformité à hauteur de 100%. Il rappelle qu'en comparaison, il y a quelques années, des légers signes de pollution avaient été détectés. Il annonce ensuite une consommation moyenne de 124m³ par an sur le Syndicat, étant précisé que la moyenne nationale est à 120m³. Il souligne l'excellent « rendement », preuve de la qualité du réseau mis en place et précise que le Syndicat a un ratio de 78%, supérieur au ratio de 76% imposé au niveau national dans le cadre du Grenelle. Il revient ensuite sur les différents services mis en place et la négociation des contrats avec les Délégations de Services Publics (DSP) et précise que le principal objectif est le maintien du prix de l'eau, fixé à 2€32 par m³ à partir du 1^{er} mars prochain grâce au contrat signé ce jour.

M. Olivier AMRANE revient sur les interrogations sanitaires et annonce que l'OMS n'a trouvé aucune trace de pollution COVID sur les réseaux, ce qui signifie qu'il n'y a aucun risque de transmission de la COVID via le réseau d'eau potable public ou les puits privés. Il précise cependant que des traces ont été trouvées sur la partie assainissement et que des mesures ont été prises en conséquence, mais sans impact particulier.

M. Olivier AMRANE souligne que, concernant la partie financière, le Syndicat est dépendant de ses financeurs, que sont l'Etat et l'Agence de l'eau, et qu'un contrat a donc été signé pour la période 2017/2021. Il annonce un taux de réalisation des travaux programmés qui avoisine les 92% et revient sur les plus marquants pour la commune, à savoir l'avenue du Général Leclerc, mais aussi l'implantation de bornes à incendie sur le chemin de Hongrie et la rue Pierre de Coubertin. Il aborde finalement les projets d'avenir et négociations en cours afin que toutes les communes aient accès aux contrats, et notamment le projet de créer une maison de l'eau à Charmes-sur-Rhône avec l'objectif de sensibiliser la jeune génération à la thématique de l'eau. Il met l'accent sur le document présentant la part des différents polluants quotidiennement utilisés dans la pollution de l'eau.

DELIBERATION N° 01-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

N° 3 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ARDECHE

Mme Mireille METTRA, Conseillère Municipale Déléguée à la Petite Enfance, explique que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ardèche et la Communauté de Communes Rhône Crussol (CCRC) ont souhaité s'engager ensemble sur une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale (CTG). Ce contrat vient remplacer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Cette convention poursuit une double logique, à savoir décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative et s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants et des familles. Les

thématiques étudiées sont la petite enfance, l'enfance – jeunesse, la parentalité, mais aussi l'habitat, le logement, le cadre de vie, l'accès aux droits, l'inclusion numérique et animation de la vie sociale et les seniors et autonomie. Elle ajoute que la rédaction de cette CTG s'est déroulée en plusieurs étapes. A la présentation en décembre 2019, renouvelée en septembre 2020, a succédé 4 ateliers organisés par la CAF de l'Ardèche. Les deux premiers ateliers ont permis de dégager les atouts, ressources, besoins, freins et faiblesses du projet. Les suivants avaient quant à eux pour objectif d'aboutir à des propositions d'actions listées dans les documents ad hoc. Elle conclue en précisant que l'ensemble de ces dispositions sont réunies dans un document unique édité par la CAF.

Monsieur le Maire souligne le changement dans la façon de travailler et met en exergue la volonté de la CAF d'opter, non plus pour une approche communale, mais pour une approche territoriale.

DELIBERATION N° 02-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la Convention Territoriale Globale ci-annexée, visant à constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention communs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent à la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 4- CONVENTION D'ETUDE ET DE VEILLE FONCIERE AVEC EPORA

Mme Nathalie VOSSEY-MATHON, Adjointe au Maire en charge du Développement Economique, de l'Emploi et de la Formation, explique qu'avec l'arrivée de la nouvelle déviation sur Saint-Péray, le secteur Nord-Est sera prochainement la nouvelle entrée de ville. Dans un esprit de mixité urbaine et d'optimisation foncière, il est nécessaire de repenser l'organisation des fonctions sur ce secteur. Pour cela, il convient de mobiliser des « friches économiques », notamment le bâtiment de la « FRUITCOOP » (ancienne coopérative) et le site dit « des poteaux Gaillard ». Elle ajoute que les propriétaires de ces sites semblent favorables à donner une suite opérationnelle à vocation économique. Il convient donc de requalifier ces sites en fonciers et immobiliers à vocation économique en complétant les études urbaines existantes effectuées il y a quelques années. Cela comprendrait l'accompagnement sur l'étude de diagnostics techniques afin, d'une part, d'estimer le montant des travaux et, d'autre part, d'affiner les coûts d'acquisition et préparer la rédaction éventuelle de conventions opérationnelles.

Mme Nathalie VOSSEY-MATHON rappelle que la CCRC est compétente en matière de développement économique et que celle-ci a souhaité se faire accompagner par la société EPORA. Elle précise qu'EPORA est un établissement public d'état compétent sur les acquisitions foncières et opérations immobilières de nature à faciliter l'aménagement, mais également sur les études et le financement des travaux nécessaires à leur accomplissement. Les sites se trouvant sur le territoire communal, la commune sera donc cosignataire de la convention établie pour une durée de 4 ans. Le montant maximum des frais supportés par EPORA est fixé à 130 000€, étant précisé que la commune ne sera aucunement engagée financièrement puisque le coût global des études sera supporté par la CCRC.

DELIBERATION N° 03-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent à la présente délibération.
- **DE PRECISER** que l'ensemble des dépenses relatives aux études menées par l'EPORA sur le territoire communal sera supporté par la Communauté de Communes Rhône-Crussol.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 5- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES JARDINS FAMILIAUX

Mme Agnès QUENTIN-NODIN, Adjointe au Maire en charge de l'Environnement et des Mobilités, annonce qu'il s'agit de modifications mineures telles que l'encaissement du chèque de caution, la date de règlement du loyer et l'ajout de représentants de l'ensemble des jardiniers. Cette dernière mesure permet d'identifier des correspondants, notamment dans le cadre de l'installation de composteurs collectifs, mais également d'apporter une certaine dynamique autour de ces jardins.

DELIBERATION N° 04-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'ABROGER** la délibération n°59-2015 susvisée relative au règlement intérieur des jardins familiaux de la Plaine,
- **D'APPROUVER** le règlement ci-annexé,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures à cet effet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 6- ABROGATION DE L'OBLIGATION DE COMPENSATION FINANCIERE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

M. Frédéric GERLAND, Premier Adjoint au Maire en charge du Personnel, de l'Administration Générale et des Sports, explique que le Compte-Epargne-Temps (CET) permet à chaque agent d'accumuler des droits à congés rémunérés ou de bénéficier d'une rémunération en contrepartie de congé ou jours de repos non-pris. La délibération du 26 mai 2016 prévoyait la possibilité, dans le cadre d'une mutation, de monétiser ce CET. Or, la réglementation prévoit pour les collectivités la possibilité de refuser la signature de ce type de convention peu avantageuse pour la commune. Cette abrogation aura pour conséquence de permettre à la collectivité de transférer le CET et non plus de le monétiser lors d'une mutation.

DELIBERATION N° 05-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'ABROGER** la délibération n°42-2016 du 26/05/2016 relative à la convention financière de reprise du Compte Epargne Temps dans le cadre d'une mutation

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 7- RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des services, et plus particulièrement M. Vincent CAMPENS, Directeur Général des Services, et Mme Nadine THEZIER, Responsable du service Finances et Achats, pour la qualité du document fourni. Il rappelle que le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit être présenté en conseil municipal préalablement au vote du budget et que celui-ci permet, d'une part, de faire un retour sur l'année précédente et, d'autre part, d'avoir une vision des prospectives et orientations principales qui vont guider l'élaboration du budget de l'année 2021. Il reprend ensuite les trois parties qui composent le ROB, à savoir le contexte économique national, et notamment les conséquences de la situation sanitaire actuelle, une analyse budgétaire de l'année écoulée et finalement les grandes orientations pour l'année 2021.

Monsieur le Maire revient rapidement sur les conséquences et l'impact de la crise sanitaire sur les collectivités. Il revient sur les grandes tendances et souligne les inquiétudes relatives à l'endettement, au niveau de chômage et aux équilibres économiques mondiaux. Il rappelle que la loi de finances cadre la relation entre les collectivités, les intercommunalités et l'Etat. Il précise que les prévisions sont présentées dans le ROB et que, globalement, l'Etat

poursuit l'accompagnement des collectivités, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur le Maire ajoute que les Plans de Relance visent à accompagner les collectivités sur les grandes thématiques que sont la solidarité, l'économie ou encore les problématiques environnementales. Il souligne que le Département et la Région Auvergne Rhône-Alpes accompagnent également les collectivités dans différents domaines.

Il ajoute que des difficultés sont à prévoir dans les recettes futures, avec notamment l'impôt de l'entreprise mis à mal par la dynamique actuelle (la baisse des recettes pouvant aller jusqu'à 15%) mais aussi la poursuite de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH). Il précise que la commune de Saint-Péray reste un territoire dynamique, tant en termes d'emploi qu'en termes démographique, et ce malgré une légère baisse observée au dernier recensement (baisse qui trouve sa justification dans la révision du PLU et la régulation des constructions sur la commune). Il conclue en précisant que 2020 a été très particulière et ne saurait donc être une année de référence, puisqu'il s'agissait d'une année électorale avec une mise en place de l'équipe municipale au printemps pour la commune, et au mois de juillet pour la CCRC.

Mme Stéphanie FORT, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances, présente ensuite l'analyse budgétaire de 2020 et plus précisément la partie fonctionnement. Elle annonce que le budget 2020 a effectivement été impacté par une baisse des recettes et des dépenses imprévues, mais précise que malgré cette situation la section de fonctionnement présente un excédent de plus d'1.8M€. Elle annonce des recettes nettes à 7 075 832€, c'est-à-dire une baisse d'environ 12%, expliquée par le contexte sanitaire et la baisse de produits de services. Elle annonce ensuite des recettes liées aux impôts pour un montant de 4 630 000€, dont 4 142 871€ pour la fiscalité directe locale et plus de 280 000€ pour la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation. Les dotations de l'Etat représentaient 1 170 780€ en 2020 quand les produits de services s'élevaient à 698 644€ pour la même année, soit une baisse d'environ 16% par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par les mesures prises dans le cadre du confinement, et notamment la fermeture des écoles ou encore du centre de loisirs. A titre d'exemple, les produits de la restauration scolaire sont passés de 190 000€ en 2019 à 124 000€ en 2020. Elle annonce également un recul pour les autres produits de gestion courante dont le montant s'élève à seulement 70 502€ pour l'année 2020. Elle observe notamment une baisse significative des produits liés à la location du CEP, qui passent de 15 000€ en 2019 à environ 4 700€ en 2020. Mme Stéphanie FORT précise que les recettes sont également composées de produits financiers pour 38 680€ et de produits exceptionnels pour 81 332€, dont 60 000€ d'aide de la CAF au titre de la crise sanitaire.

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2020 s'élèvent à 5 700 889€ hors opération d'ordre et affichent donc une baisse de 4.9% par rapport à celles de 2019 et de 31% depuis 2014. Elle précise que la fermeture des équipements suite à la crise sanitaire a impacté positivement ces dépenses de fonctionnement. La masse salariale représente 2 853 756€ pour 2020. Mme Stéphanie FORT souligne la baisse constante de ce poste depuis 2016 et précise que celle-ci est le fruit de gros efforts consentis de par la réorganisation des services et le transfert de certains postes à la CCRC.

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 1 550 598€ en 2020, et accusent une baisse de plus de 7% par rapport à l'année précédente. Divers postes ont subi une baisse significative, notamment les autres services extérieurs. Elle précise que l'annulation de la quasi-totalité des manifestations sportives et culturelles a mécaniquement entraîné un recul des dépenses. Elle ajoute que dans le chapitre 011, se trouvent les achats relatifs à la COVID-19 ainsi que les différentes mesures de soutien à l'économie locale.

Les charges financières s'élèvent quant à elles à 390 830€, ce qui correspond aux intérêts d'emprunt. Les dépenses de fonctionnement sont également constituées de charge de gestion courante pour 540 485€, et d'atténuation de charges de produits pour 348 152€. L'excédent de fonctionnement s'élève donc à 1 873 918€.

M. Jacques SAUREL, Conseiller Municipal Délégué aux Prospectives Financières et à la Dette, annonce que la commune poursuit son désendettement avec un encours de la dette qui passe de 11.675M€ en 2019 à 10.785M€ en 2020. Il informe que, du fait de la baisse de l'encours, les intérêts payés sont en forte diminution. Il précise que la rupture visible en 2019 sur les tableaux relatifs au rapport annuité/dépenses de fonctionnement et charges de la dette, trouve sa justification dans le remboursement anticipé d'un emprunt de prêt de 600 000€. Concernant la section d'investissement, il annonce des recettes d'investissement pour un montant de 2.396M€, dont 560 000€ de recettes réelles.

Il ajoute que ces recettes réelles pour 560 000€ sont constituées pour 136 800€ de la Taxe d'Aménagement, pour 178 000€ du FCTVA et 245 000€ de subventions perçues. Il précise que la différence est constituée d'opérations d'ordre pour 524 000€ et le résultat reporté pour 1 116 829€. M. Jacques SAUREL annonce des dépenses d'investissement à 2 476 270€ et souligne la part prépondérante des remboursements d'emprunt en capital pour 905 350€ dont près de 40 000€ au SDE07. Il précise qu'en parallèle les investissements dont poursuivis, avec notamment la poursuite du programme des cours de tennis qui a mobilisé plus de 800 000€ dont il convient de déduire les subventions pour en apprécier le coût réel pour la commune. Il aborde ensuite la poursuite de la rénovation des écoles pour un peu plus de 102 000€ ainsi que l'aménagement des bords du Mialan pour un montant équivalent. Il énumère quelques travaux, notamment l'aménagement de la halte-garderie, l'aménagement des voiries, le développement durable pour 70 000€.

Monsieur le Maire tient à souligner que, malgré le fait que 2020 ne soit pas une année de référence et que le montant d'1.8M€ en excédent soit tout à fait exceptionnel, cela ne doit pas effacer la tendance et le travail d'optimisation des dépenses de ces dernières années. Il précise que la baisse des chapitres 011 et 012 reste un exploit que peu de commune réussissent à accomplir, et ajoute que le désendettement de la collectivité n'empêche en rien les investissements. Il conclue en précisant que ces tendances sont réalisables grâce à l'engagement de l'ensemble des élus et services de la collectivité dans la rationalisation et la gestion rigoureuse des dépenses. Il souligne l'importance des partenaires financiers dans la réalisation de projets tels que la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Etat ou encore le Département.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'analyse de 2021. Il met l'accent sur la gestion des compétences, les politiques environnementales, le développement durable, l'accompagnement aux changements climatiques qui sont les enjeux majeurs de ces prochaines années. Il aborde la Plan Climat Air-Energie-Territoire (PCAET) et précise que la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) a été reçue en bureau communautaire ce mardi pour une présentation de la délégation territoriale et confirmer l'impact très fort du changement climatique sur leur métier (production d'énergie en hydraulique, solaire, éolien, etc...). Des inquiétudes sont remontées quant au débit du Rhône ou encore la capacité à assumer l'alimentation en eau, et les études menées démontrent une baisse pouvant aller jusqu'à 50% des débits. Il ajoute qu'en parallèle, la collectivité maintient son choix premier de ne pas augmenter les impôts, rappelle que la TH va être supprimée et précise qu'il convient de garder le cap sur le foncier bâti et ne pas toucher aux abattements. Il conclue en précisant que rationalisation et optimisation des dépenses ne signifie pas faire moins, mais faire mieux, faire différemment et se faire accompagner. Il souligne l'importance d'avoir des projets et de continuer à entretenir le patrimoine existant.

Monsieur le Maire revient sur les éléments de cadrage atypiques sur 2021, notamment la stabilisation, et non pas la baisse comme lors des années précédentes, de la dette grâce aux efforts consentis en amont. Il précise que l'achat de Beauregard pour un montant de 950 000€ va impacter l'année 2021, mais que la bonne gestion des années précédentes (avec le remboursement en d'emprunt en capital pour un montant de 600 000€) permet d'avoir des perspectives de stabilisation en 2021, étant précisé que la collectivité recommencera à amorcer la baisse de l'encours à partir de 2022. Il ajoute que les taux étant attractifs, la collectivité a tout intérêt à emprunter pour investir dans du patrimoine ou des équipements structurants. Il ajoute que l'emprunt n'est pas un « gros mot », mais qu'il convient d'emprunter en fonction de ses capacités de remboursement. L'objectif reste donc de poursuivre les actions engagées et de mettre l'accent sur certains sujets forts tels que l'aménagement et la mobilité via des politiques communales, intercommunales et supra-intercommunales. Concernant la mobilité, il précise que VRD (Valence Roman Déplacements) reste la référence, qu'un « plan vélo » est en train de se mettre en place et qu'il est du ressort de la collectivité d'être à la hauteur dans l'amélioration du nombre de pistes cyclables et de la sécurité. Concernant la poursuite des aménagements urbains, il précise que certains travaux masquent les ambitions de la ville qui est de rénover et renforcer la place des modes doux, mais aussi de revégétaliser. Cette revégétalisation peut s'avérer plus compliquée à certains endroits et c'est notamment le cas dans l'avenue Tassini ou avenue du Général Leclerc, où il est difficile de planter.

Il précise que, notamment dans le cadre du projet des écoles, la citoyenneté et la sécurité restent deux temps forts puisque presque tous les projets concernés n'ont pas pu se dérouler sur 2020 en raison de la crise sanitaire. L'idée sur 2021 est donc de relancer ces opérations et de faire participer les habitants. Il ajoute que la rénovation des écoles ainsi que la végétalisation des cours restent des axes forts, et que des projets arriveront dans les mois qui viennent. Concernant la petite enfance, il rappelle la mise en place de la Convention Globale Territoriale avec la CAF, véritable confortation dans les actions menées par la collectivité. Enfin, concernant les équipements sportifs il précise que la volonté de la collectivité est de maintenir leur niveau mais également de continuer à investir, notamment avec la création d'un bowl. Pour finir, il ajoute que la collectivité met tout en œuvre afin de redynamiser la ville avec, entre autres, des actions telles que « Consommer local », l'opération des bons d'achat, la mise en place de la plateforme e-commerce ou encore les animations liées au marché du mercredi. Les activités liées à la culture et au sport, synonyme de lien social et d'économie local, sont en stand-by pour le moment mais se préparent dans l'espoir d'un redémarrage imminent au gré des aléas sanitaires et des décisions préfectorales. Il précise que, bien qu'elles soient en sommeil en cette période particulière, la collectivité a fait le choix de continuer à soutenir les associations à travers des équipements comme le CEP.

Monsieur le Maire, revient en conclusion sur l'acquisition du château de Beauregard qui est effective et impacte forcément le budget de la collectivité. En effet, à partir du moment où l'on acquiert du bâti, les charges suivent (TF, charges d'entretien...). Il précise que l'enceinte du bâtiment, pour une question de responsabilité, va être nettoyée et qu'à partir de 2021 la collectivité va commencer à travailler sur le projet et affiner les pistes de partenariats qui se profilent à savoir l'économie, le tourisme ou encore la formation. Il est prévu d'aborder ce sujet en conseil municipal en associant les différents partenaires mais également les habitants. Lorsque les conditions sanitaires le permettront, il est également prévu d'utiliser l'espace existant en l'état (lors de festivités ou autre) et d'organiser dès que possible une visite du site.

Mme Isabelle BADIÉ remercie dans un premier temps l'ensemble des services pour la complétude du document fourni. Elle constate concernant le chapitre 012, c'est-à-dire les charges de personnel, que malgré une baisse de

11% cette année, ce poste est quasi-identique à ce qu'il était au CA de 2014. Elle fait remarquer qu'en 2021, ce chapitre est prévu à 3 100 000€, donc à la hausse. Elle s'étonne de ce chiffre puisqu'il talonne celui de 2014, et ce malgré 27 agents en moins par rapport à cette même année. Elle comprend l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), des divers avancements et de l'avancement mais s'interroge tout de même sur ce point.

Ensuite, concernant les dépenses « charge à caractère général » elle souligne que, malgré la volonté affichée de maîtriser et réduire les coûts, c'est la toute première année où celles-ci sont effectivement en baisse par rapport à 2014. Jusqu'à cette année, le poste était plutôt à la hausse et proche des 1.7M€ voir 1.8M€ en 2017. Elle ne remet cependant pas en cause la volonté communale de vouloir baisser les charges de fonctionnement sur le budget dans sa globalité, puisque l'objectif est atteint.

Elle souligne l'effort de la municipalité quant aux différents projets portés, notamment ceux concernant le développement durable, mais se demande s'il serait possible, pour aller plus loin dans la démarche, d'installer des récupérateurs d'eaux pluviales sur les bâtiments publics lorsque les contraintes techniques le permettent. Sur le bâtiment de la mairie, une telle installation permettrait par exemple d'arroser les parterres de fleurs.

Elle s'interroge ensuite sur la possibilité pour la ville d'acquérir un logement équipé pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

Elle aborde également l'augmentation de l'enveloppe allouée pour les subventions aux associations sportives ainsi que le maintien de celle des associations culturelles, et fait remarquer qu'une fois encore le mode d'attribution de ces subventions reste un sujet de crispation. En effet, elle s'oppose à l'octroi de milliers d'euros à des associations qui en possèdent déjà plusieurs dizaines de milliers en épargne.

Elle remercie la municipalité pour la bouteille floquée au logo de la ville et se déclare satisfaite de cette initiative qui va dans le sens d'un rapport précédemment envoyé à Monsieur le Maire et Mme Agnès QUENTIN-NODIN sur la nécessité de supprimer les bouteilles en plastique au sein des conseils municipaux. Elle aimerait savoir si cette même initiative est envisagée au niveau intercommunal.

Pour finir, elle se demande si la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) va être mise en place cette année et si la municipalité a une idée de son taux.

Monsieur le Maire remercie Mme Isabelle BADIÉ pour son intervention et ses questions. Il explique que l'initiative des bouteilles floquées est un travail en partenariat avec la CCRC et qu'il ne s'agit que d'une infime partie du travail effectué sur la question du développement durable. Il explique que la ville de Saint-Péray, et plus globalement la CCRC, est engagée sur d'autres actions telles que des achats quotidiens plus responsables. Il ajoute que l'initiative des bouteilles est étendue au niveau communautaire, et que les achats ont d'ailleurs fait l'objet d'une optimisation et d'une rationalisation des coûts puisqu'il s'agit du même objet dont le packaging est adapté en fonction de la demande. Pour finir, il annonce que sur les 13 communes membres de la CCRC, 5 ou 6 ont suivi le mouvement.

Il revient ensuite sur la stabilisation de la masse salariale et assure qu'il s'agit d'un exploit sur une commune comme Saint-Péray. Il revient sur le GVT qui fait l'évolution d'une collectivité territoriale et annonce que la moyenne nationale est d'environ 2.5% par an. Il explique que, pour apprécier les efforts faits par la collectivité, il convient de multiplier les 3M€ consacrés à la masse salariale par 2.5% sur 6 ans. Les dépenses sur ce poste auraient donc dû bondir de 500 000€ si la collectivité n'avait rien fait pour les contenir. M. le Maire explique que l'optimisation de la masse salariale et de l'organisation des services, le non-remplacement systématique des départs ou encore la mutualisation avec les services intercommunaux ont contribué à la stabilisation du chapitre 012.

Parallèlement, il met en avant l'importance du service rendu aux habitants et souligne que la diminution du chapitre 012 ne doit pas se faire au détriment de l'usager, ce qui justifie la légère augmentation de ce poste sur 2021. En effet, dans l'objectif d'assurer un service de qualité aux saint-pérollais, la collectivité a pris la décision de renforcer ces équipes techniques.

Monsieur le Maire rejoint Mme Isabelle BADIÉ concernant les récupérateurs d'eau et sur l'importance du sujet. Il indique que des projets pourront voir le jour au sein des écoles. Il assure que ce genre de projet est à l'étude mais émet cependant une réserve. En effet, il ne s'agit pas de dépenser des dizaines de milliers d'euros sur une installation techniquement compliquée. En revanche, ces installations feront partie des logiques de construction sur les nouveaux bâtiments. A titre d'exemple, l'installation de citernes de récupération d'eaux pluviales est prévue au tennis. Pour clore le sujet Monsieur le Maire indique qu'en plus de ces projets, la collectivité a mené d'autres réflexions sur les modes de faire et de consommer. Ainsi, il précise que les espaces verts sont repensés et que les parterres de fleurs nécessitant un arrosage abondant et régulier sont aujourd'hui remplacés par des plantes annuelles.

Monsieur le Maire indique, concernant la mobilité et notamment le logement accessible aux personnes en situation de handicap, que la collectivité n'est pas la seule actrice. C'est pour cette raison que la ville travaille

beaucoup en collaboration avec les bailleurs sociaux. Il précise que dans des projets de construction, notamment aux Brémondières, il est prévu l'aménagement de logements totalement accessibles. Il en profite pour annoncer que ce bâtiment sera vraisemblablement le premier bâtiment passif en locatif. Habitat Dauphinois a donc travaillé sur la double thématique de l'accessibilité et de l'économie d'énergie.

Monsieur le Maire rappelle enfin, concernant les subventions allouées aux associations, que la ville de Saint-Péray a un budget d'environ 7M€ et que cette enveloppe représente 150 000 à 160 000€.

Mme Sandrine PETIT, Adjointe au Maire en charge de la Culture et de la Vie Associative, informe que l'enveloppe pour les subventions aux associations culturelles a été abondée à son juste niveau l'année dernière puisque la collectivité a pu répondre à toutes les demandes de subvention et n'a même pas été intégralement utilisée. Ce qui justifie le maintien de cette enveloppe à ce même niveau cette année.

Monsieur le Maire tient à rappeler que la collectivité se fait représenter au sein de toutes les AG ou presque des associations et que les comptes sont observés et pris en compte dans l'attribution des subventions. Il souligne que chaque association est différente et que la situation et les besoins ne sont pas les mêmes (nombre et âges des licenciés, salariés ou bénévoles).

M. Frédéric GERLAND explique que les subventions aux associations sportives sont passées de 62 000€ à 67 000€ en 2021. Cette augmentation est principalement justifiée par la reprise de la partie nettoyage par le Rhône-Crussol-Foot. Il rappelle qu'une convention a été passée avec cette association à ce titre. Il précise que ces 67 000€ comprennent bien évidemment les subventions mais aussi certaines conventions de ce type. Il ajoute que le mode d'attribution des subventions est discuté et voté en commission des sports depuis 2015 et que l'enveloppe, hormis en 2020, est rarement utilisée dans sa totalité. Il précise que l'année dernière, l'utilisation globale de cette enveloppe a été très exceptionnelle et trouve sa justification dans la crise sanitaire. Il indique que les associations, grâce au climat de confiance instauré avec la collectivité, ont bien compris l'enjeu des subventions et ne formulent pas instinctivement de demandes. Il précise que certaines associations ont des fonds de réserve, mais explique que celui-ci est en principe lié au nombre d'employés.

Mme Agnès QUENTIN-NODIN rebondit sur la demande de logement accessible aux personnes handicapées et précise qu'aucune demande de ce type n'est remontée. Elle rappelle cependant que la réglementation a évolué et que les collectifs sont soumis à certaines obligations en matière d'accessibilité. Elle fait également remarquer que le handicap pouvant être multiple et varié, il semble compliqué de proposer un logement répondant aux attentes de tous les handicaps. Elle revient ensuite sur les récupérateurs d'eau et précise qu'il est prévu un travail en collaboration avec les écoles, notamment dans les cours de récréation. Elle ajoute que beaucoup de projets et d'idées émergent, notamment dans le cadre du PCAET, mais précise que la réalisation prend du temps.

Monsieur le Maire revient sur la question de la GEMAPI et précise que la taxe (préparée au budget l'année dernière mais qui n'avait finalement pas été votée) est une taxe affectée et permet donc de couvrir des dépenses réalisées sur les rivières. Il indique que l'année 2021 verra effectivement la mise en place de la taxe basée, non pas sur un taux, mais sur une dépense prévisionnelle liée à la mise en place des Syndicats de rivière qui sont au nombre de 2 sur le territoire de la CCRC. Il ajoute que cette taxe représente un produit d'approximativement 150 000€ sur l'ensemble des 13 communes de la CCRC, étant précisé que les éléments de calculs sont gérés par l'Etat et que le montant de cette taxe par habitant sera bien loin du montant maximum fixé par la loi. Il rappelle que l'entretien des rivières relève très souvent du domaine privé, et que la CCRC prend donc le relai lorsque ces propriétaires n'entretiennent pas.

Il propose ensuite de prendre acte de ce ROB et d'enchaîner avec plusieurs demandes de subventions. Il tient à rappeler que, dans une logique d'optimisation des dépenses, il est cohérent d'aller chercher des subventions. Cependant il rappelle qu'au même titre que le budget de la commune, il s'agit d'argent public et qu'il convient donc d'inscrire les projets dans une logique de besoin et d'utilité.

DELIBERATION N° 06-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires sur la base du rapport ci-annexé pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 8– DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENFORCEMENT DE LA VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE

M. Florian GIRAUD, Adjoint au Maire en charge de la Citoyenneté, de la Sécurité et du Jumelage, informe que la municipalité souhaite renforcer le système de vidéoprotection sur le territoire communal par le déploiement de sept caméras supplémentaires. Pour cela un travail a été conjointement mené avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Ardèche. Un diagnostic local de sécurité a donc été établi par le référent sûreté de la commune. Ce diagnostic a souligné la cohérence de ce programme d'extension qui vise à sécuriser les lieux suivants :

- Carrefour RD86/Rue Raoul Follereau (mise en place d'une caméra de vidéoprotection ainsi que d'une caméra de lecture automatique des plaques d'immatriculation),
- Parking école des Brémondrières
- Place Dode
- Rond-point Chavaran/Ploye
- Rond-point de la Beylesse (mise en place d'une caméra de lecture automatique des plaques d'immatriculation).

Le montant de cette opération s'élève à 69 000€. Il ajoute que la collectivité va chercher de nombreux cofinancements, en premier lieu via les services de l'Etat avec la DETR (dont le montant pourrait être abondé jusqu'à 40% du montant de l'opération) mais aussi auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes (pouvant financer jusqu'à 50% du coût d'installation) et du Ministère de l'Intérieur via le fonds interministériel de prévention de la délinquance. Le Conseil Départemental sera également sollicité concernant la caméra située près du collège.

DELIBERATION N° 07-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), mais aussi de la Région Auvergne Rhône-Alpes selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.
- **DE PREVOIR** que les recettes et dépenses nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 9– DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE LE LONG DE LA RD 533

Mme Agnès QUENTIN-NODIN indique qu'il s'agit de permettre à M. le Maire de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Département de l'Ardèche pour la création d'une liaison et sa sécurisation le long de la RD533. Il est prévu la création d'une sur largeur du côté droit afin de permettre la circulation en double sens des vélos et piétons, pour un montant total de 177 000€ TTC.

DELIBERATION N° 08-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que celui du Département de l'Ardèche.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.
- **DE PREVOIR** que les recettes et dépenses nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 10 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE VOIE DOUCE SOUS LE PONT DE LA ROUTE DE TOULAUD

Mme Agnès QUENTIN-NODIN indique qu'il s'agit ici de sécuriser le pont passant au-dessus du Mialan vers le quartier du Buis. En effet, jusqu'à aujourd'hui pour rejoindre les 2 voies douces disposées de part et d'autre, les usagers doivent traverser la route départementale sur le pont. Il est donc proposé de créer un cheminement doux en passant sous le pont. Le montant des travaux s'élève à 65 742€ TTC et la collectivité espère une subvention de 12 000€ de la part de la Région et 31 000€ de la part du Département de l'Ardèche.

DELIBERATION N° 09-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.
- **DE PREVOIR** que les recettes et dépenses nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 11 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN BOWL

M. Thomas BEAL, Conseiller Municipal Délégué au Conseil Municipal Jeunesse, annonce la sollicitation d'une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation d'un « bowl ». Il précise que cet équipement fait déjà l'objet d'une subvention du Conseil Départemental de l'Ardèche dont le montant reste à confirmer. Dans le cadre du bonus relance, la subvention demandée à la Région s'élève à 100 000€, soit 50% du montant total du projet, étant précisé que cette aide est plafonnée à 200 000€.

Monsieur le Maire ajoute que cette subvention intervient dans le cadre du plan de relance régional avec l'objectif de doper l'investissement dans un délai relativement court (déclenchements d'opérations d'ici fin juin).

DELIBERATION N° 10-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la création d'un « bowl ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.
- **DE PREVOIR** que les recettes et dépenses nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 12 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES SUR LES FACADES NORD DES GROUPES SCOLAIRES DES BREMONDIERES ET DU QUAI

Mme Céline HART, Adjointe au Maire en charge de l'Education et de la Jeunesse, annonce qu'après la réfection des toitures des écoles, il convient maintenant de s'occuper des huisseries. Elle précise qu'il est prévu de rénover l'ensemble des huisseries de la partie nord des deux groupes scolaires. Les fenêtres actuelles seront remplacées par des modèles en bois (en pin sylvestre du massif central) afin de relancer les circuits courts et l'économie régionale. Pour cela, il convient de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes (subvention attendue de 5 000€), le Syndicat Départemental de l'Energie (subvention attendue de 27 500€) ainsi que l'Etat

(subvention attendue de 11 000€). Le montant total de ces rénovations s'élève à environ 25 000€ TTC pour le groupe scolaire des Brémondrières et 43 400€ TTC pour le groupe scolaire du Quai.

M. Olivier AMRANE revient sur le fait qu'il s'agisse d'argent public et précise qu'à ce titre il y a des choix à faire. Il indique que c'est un choix assumé de la Région de débloquer des moyens pour l'investissement, et ajoute que l'objectif est de s'adapter aux différents travaux prévus sur le mandat tout en relançant l'économie. Ce qui justifie l'accélération dans certains projets mais également la mise en place de garde-fous tels que la provenance des matériaux afin de travailler en local.

Il aborde également la sécurité et souligne l'importance de système tel que la vidéoprotection. Certaines communes qui n'avaient pas au départ la volonté d'installer ce type de système se ravisent et sont en train de s'équiper. C'est notamment le cas de la commune de Touloud. Il indique que la Région a décidé de doubler l'enveloppe allouée à la vidéoprotection, et est donc passée d'un accompagnement à hauteur de 50% plafonné à 30 000€ sur un mandat à un accompagnement à hauteur de 50% plafonné à 50 000€ par an.

DELIBERATION N° 11-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Syndicat Départemental de l'Énergie et de l'État,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens,
- **DE PREVOIR** que les recettes et dépenses nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 13- CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SDE07 POUR TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION - AVENUE DE ASSO

M. Matthieu LE GALL, Adjoint au Maire en charge de l'Aménagement, des Travaux et de la Voierie, explique que dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, la commune continue les travaux d'enfouissement des réseaux secs. Cette délibération concerne l'avenue d'Asso, entre le rond-point de Marcale et le carrefour du chemin de Beauregard. Les travaux concerneront l'enfouissement des réseaux basse tension ainsi que l'enfouissement des réseaux de télécommunication. Il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage au SDE07 pour un montant de 72 393€ TTC, étant précisé que la participation de la commune sera inscrite au BP 2021 pour un montant de 30 000€. Il précise que sur ces 30 000€, un tiers sera lissé sur 10 ans.

DELIBERATION N° 12-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 pour la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication sur l'avenue de Asso,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès du SDE07 les demandes de subventions relatives à ces travaux.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.
- **DE PREVOIR** que les recettes et dépenses nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 14- CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SDE07 POUR TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION - RUE DES ALPES

M. Matthieu LE GALL explique que sur la rue des Alpes il s'agit, comme pour l'avenue d'Asso, d'enfouir les réseaux basse tension, l'éclairage public mais également les réseaux de télécommunication. Il ajoute que la commune a également décidé de confier la maîtrise d'ouvrage au SDE07, pour un montant global de 89 770€. La participation de la commune s'élève à environ 30 000€, dont un tiers sera également lissé sur 10 ans.

DELIBERATION N° 13-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 pour la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication sur la rue des Alpes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès du SDE07 les demandes de subventions relatives à ces travaux.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.
- **DE PREVOIR** que les recettes et dépenses nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 15- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES, DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ARDECHE ET DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE, POUR LA REALISATION D'UNE CLOISON MOBILE DANS LA SALLE DE JEU PRINCIPALE ET DE DEUX OUVERTURES AU MULTI-ACCUEIL LES LOUPIOTS

Mme Mireille METTRA présente un premier projet qui concerne la section des bébés, composée de 10 enfants, et occupe un espace actuellement sans ouverture naturelle. L'objectif serait donc de réalisation des ouvertures permettant, d'une part, de bénéficier d'une lumière naturelle et, d'autre part, d'aérer la pièce. Le montant des travaux est estimé à 20 835€ HT, soit 25 000€ TTC.

Elle précise par ailleurs qu'avec la crise sanitaire, des difficultés ont été rencontrées puisque les plus petits ne peuvent être mélangés avec les plus grands à certains moments de la journée. Il est donc proposé, pour améliorer la prise en charge des moyens et des grands (groupe composé de 20 enfants), d'installer une cloison mobile afin de pouvoir découper l'espace de 110m² en fonction des besoins. Le montant des travaux est estimé à 13 335€ HT, soit 16 000€ TTC.

Pour aider au financement de ces travaux, il est proposé de solliciter une aide de la CAF, soit avec un taux d'intervention de 80% dans le cadre du fond de modernisation des EAJE (Equipement d'Accueil du Jeune Enfant), soit avec un taux d'intervention de 40% s'il s'agit des fonds propres de la CAF de l'Ardèche. Il est également proposé de solliciter une aide de la Région et du Département de l'Ardèche.

DELIBERATION N° 14-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Caf de l'Ardèche pour la réalisation des ouvertures naturelles dans la salle des bébés du Multi-Accueil,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens,
- **DE PREVOIR** que les recettes et dépenses nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Caf de l'Ardèche pour l'installation d'une cloison mobile dans la salle des moyens-grands du Multi-Accueil,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens,
- **DE PREVOIR** que les recettes et dépenses nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 16- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Mme Céline HART informe qu'il s'agit d'un appel à projet émanant du Ministère de l'Education Nationale. En effet, la crise sanitaire a révélé une forte mobilisation des outils numériques et donc certains manquements dans les écoles. Le plan de relance pour l'Education Nationale, qui représente environ 105M€, vise à contrer ces fractures numériques et inégalités scolaires. Sur Saint-Péray, l'école élémentaire des Brémondrières s'est positionnée sur ce projet afin de renforcer son socle numérique.

Mme Céline HART annonce un taux de subvention à hauteur de 70% jusqu'à 200 000€ de dépenses pour une dépense minimale de 3 500€ par projet et maximale de 3 500€ par classe. Pour l'école élémentaire des Brémondrières, qui compte 7 classes, la dépense maximale totale serait donc de 24 500€ avec une subvention attendue de 14 292€. Les équipements définis sont à minima un vidéoprojecteur et un ordinateur portable par classe, mais il peut également s'agir d'espaces numériques de travail ou de classes mobiles (c'est-à-dire un ensemble de 20 ordinateurs/tablettes ultras portables).

Monsieur le Maire rappelle que sur cet appel à projet, ce sont les Directeurs d'école qui ont la main et qui formulent les demandes en fonction des besoins et du travail déjà engagé en amont.

DELIBERATION N° 16-2021 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter des subventions relatives à cette appel d'offre pour l'école élémentaire des Brémondrières.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.
- **DE PREVOIR** que les recettes et dépenses nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

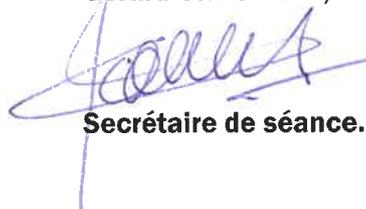
N° 17- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil municipal se tiendra le 25 mars à 20 heures avec le vote du budget 2021 à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire précise que la commission Finances et Administration Générale se tiendra le 15 mars 2021.

La séance publique est levée à 22 heures 01.

Gérard CHAUVÉAU,



Secrétaire de séance.



Jacques DUBAY,



Maire de Saint-Péray.

POINT N°	N° DE LA DELIBERATION	LIBELLE DE LA DELIBERATION
1	-	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020
2	01-2021	PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
3	02-2021	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ARDECHE
4	03-2021	CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE AVEC EPORA
5	04-2021	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES JARDINS FAMILIAUX
6	05-2021	ABROGATION DE COMPENSATION DE L'OBLIGATION FINANCIERE DU COMPTE EPARGNE TEMPS
7	06-2021	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021
8	07-2021	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENFORCEMENT DE LA VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE
9	08-2021	DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE LE LONG DE LA RD 533
10	09-2021	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE VOIE DOUCE SOUS LE PONT DE LA ROUTE DE TOULAUD
11	10-2021	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN BOWL
12	11-2021	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES SUR LES FACADES NORD DES GROUPES SCOLAIRES DES BREMONDIERES ET DU QUAI
13	12-2021	CONVENTION AVEC LE SDE 07 POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS AVENUE DE ASSO
14	13-2021	CONVENTION AVEC LE SDE 07 POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS RUE DES ALPES
15	14-2021	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES, DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ARDECHE ET DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE, POUR LA REALISATION D'UNE CLOISON MOBILE DANS LA SALLE DE JEU PRINCIPALE
15	15-2021	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES, DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ARDECHE ET DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE, POUR LA REALISATION DE DEUX OUVERTURES AU MULTI-ACCUEIL LES LOUPIOTS
16	16-2021	DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES
17	/	QUESTIONS DIVERSES